

## Dates des stages

1ere Formation

5 séances piscine + 5 plongées mer consécutives

du 26 octobre au 26 novembre 2022

2eme Formation

5 séances piscine + 5 plongées mer consécutives

du 8 février au 11 mars 2023

## COORDONNEES

Tel fixe : 04.93.89.23.33

Tel mobile : 06.75.79.13.12

Email :

[cdb@plongeeaignautique.fr](mailto:cdb@plongeeaignautique.fr)

Site :

[www.plongeeaignautique.fr](http://www.plongeeaignautique.fr)



## NOUS TROUVER

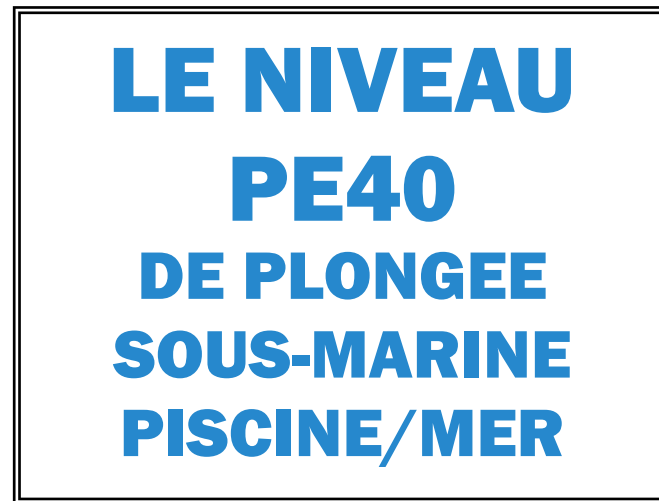


Piscine Jean Médecin , 178 rue de France 06000  
NICE



Aigle nautique, 50 bd Franck Pilatte 06300 NICE  
(Escalier et ascenseur en face du Club Nautique)

Parking à proximité



VILLE DE NICE

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

Pour entrer en formation conduisant à la qualification PE40, les conditions suivantes doivent être réunies :

- être licencié à la FFESSM,
- être titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 de la FFESSM (ou titre admis en équivalence),
- Justifier de 25 plongées en milieu naturel,
- être âgé de 16 ans minimum (autorisation d'un représentant légal pour les moins de 18 ans),
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an..

le stagiaire devra posséder un parachute de palier, table de décompression MN90 et un profondimètre ou ordinateur de plongée

## PRESENTATION

La qualification « Plongeur encadré 40 m » (PE40) atteste de la maîtrise des compétences requises pour être positionné en aptitudes correspondant au plongeur PE3 de l'annexe III-14 a de la sous-section 1 du code du sport

Le plongeur titulaire de la qualification PE40 est capable d'évoluer en exploration dans l'espace 0 - 40 m au sein d'une palanquée prise en charge par un Guide de palanquée (GP).

Ce plongeur :

- est autonome pour s'équiper, s'immerger, s'équilibrer et évoluer,
- sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée,
- sait aider un équipier en attente de l'intervention du GP,
- sait recevoir si besoin l'aide du GP ou d'un équipier,
- sait appliquer pour ce qui le concerne toutes les directives et procédures mises en oeuvre par le GP.

L'accoutumance progressive à la plongée profonde est un élément important de sécurité.

## PARTICIPATIONS AUX FRAIS

### Licence et cotisation PAN

(la licence est obligatoire, elle comporte une assurance en responsabilité civile et permet d'accéder à une assurance complémentaire spécifique à l'activité.)

Adulte : 143€ \*

Fournir un certificat médical  
\*au 15/09/22

### Le stage

Dispensé par des moniteurs brevetés, il inclue :

- 5 séances piscine 5 séances en mer,
- le prêt du matériel,
- les cours théoriques,
- la carte FFESSM.

205€

Stage le mercredi soir 19h à la piscine  
et samedi 8h00 sur la base